



RECU EN PREFECTURE  
Le 03 février 2020  
VIA DOTELEC - S2LOW

## **EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal**

### **Séance du 23 janvier 2020**

Le Conseil Municipal, convoqué le 16 janvier 2020, s'est réuni à l'Hôtel de Ville.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

**Présidence** de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire

**Étaient présents :**

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE (jusqu'à la question n° 38 incluse), M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 19), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD (jusqu'à la question n° 38 incluse), M. Philippe MOUGIN.

**Secrétaire :** Mme Carine MICHEL.

**Absents :** M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL-YASSA, M. Gérard VAN HELLE, M. Michel OMOURI.

**Procurations de vote :** M. Thibaut BIZE à M. Christophe LIME (à compter de la question n° 39), M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN, Mme Myriam EL-YASSA à M. Abdel GHEZALI, Mme Karima ROCHDI à Mme Danielle DARD (jusqu'à la question n° 18 incluse), Mme Catherine THIEBAUT à M. Rémi STHAL (à compter de la question n° 2), M. Gérard VAN HELLE à M. Pascal CURIE, M. Michel OMOURI à M. Jacques GROSPERRIN.

**OBJET :** 31 - Animations commerciales et artisanales - Attribution d'une subvention et signature d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'OCAB

**Animations commerciales et artisanales**  
**Attribution d'une subvention et signature de la convention**  
**d'objectifs et de moyens avec l'OCAB**

**Rapporteur : M. FOUSSERET, Maire**

	Date	Avis
Commission n° 6	07/01/2020	Favorable unanime

Le Conseil Municipal de Besançon soutient depuis plusieurs années les associations de commerçants et d'artisans et les regroupements professionnels dans leur programmation annuelle.

**- Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon**

Au cours de l'année 2019, l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon (OCAB) a poursuivi son action promotionnelle de l'espace marchand bisontin en organisant deux grandes manifestations de dimension régionale : les Instants Gourmands, le Marché de Noël, et les Samedis Piétons.

2020 est une année de transition avec le départ annoncé du directeur et du président de l'Office de Commerce et de l'Artisanat en fin d'année. Les actions pilotées par l'association sont maintenues pour les Instants Gourmands (fin août) et les samedis piétons entre février et décembre.

Quant au marché de Noël, il est reconduit sous réserve de modification dans son format et l'offre commerciale proposée par les commerçants.

L'opération « les samedis piétons » aura lieu en 2020, avec cette année 8 éditions en conformité avec le « plan d'urgence commerce » (action 2.a) qui prévoit une extension de ces animations, chaque 2<sup>ème</sup> samedi du mois à compter de février, de 11 h à 19 h, exceptions faites le samedi de braderie en juillet et octobre, et pendant la pause estivale en août, soit les :

- |             |                |
|-------------|----------------|
| - 8 février | - 13 juin      |
| - 14 mars   | - 12 septembre |
| - 11 avril  | - 14 novembre  |
| - 9 mai     | - 12 décembre. |

Ces actions ont associé les partenaires habituels (consulaires, commerçants) mais également Grand Besançon Métropole avec des actions spécifiques dans les parkings en ouvrage, P+R et sur les sites d'animation offrant aux clients de nouveaux services de livraison de leurs colis.

Ainsi, une communication forte s'appuyant sur les réseaux habituels (affichage, presse, etc.), a été étendue aux secteurs de Gray, Vesoul, Dole, captant une clientèle nouvelle pour le centre-ville.

L'objectif de développement des adhésions en général, et sur les zones périphériques en particulier, reste une priorité de l'Office. L'aide de la collectivité est indispensable pour mettre en œuvre le plan d'actions envisagé.

Il est important pour la Ville de Besançon de maintenir son soutien financier à une association qui travaille pour le développement de l'ensemble de son commerce et de son artisanat, ainsi qu'au renforcement de sa notoriété.

Outre cette subvention, elle apportera son soutien logistique par une intervention conséquente de ses services techniques, notamment lors des manifestations des Instants Gourmands et du Marché de Noël, dont la coordination SPS (Sécurité Protection Santé) sera organisée par l'OCAB lorsque nécessaire.

La convention d'objectifs correspondante a donc pour objet de fixer les engagements et obligations réciproques, tant de la Ville de Besançon que de l'Office de Commerce et de l'Artisanat, ainsi que les modalités de versement de la subvention. Elle prévoit notamment la mise en place d'une commission de suivi.

Dans ce cadre, il est proposé d'attribuer une subvention de **149 015 €** répartie de la manière suivante :

- 70 000 € seront consacrés au fonctionnement de l'Association,
- 59 015 € seront dévolus à la mise en œuvre d'un plan de communication et de promotion, notamment des manifestations visées ci-dessus.
- 20 000 € seront consacrés à la mise en œuvre des samedis piétons.

Un avenant sera pris pour adapter le montant de la subvention selon l'évolution de l'association.

En cas d'accord sur cette proposition, cette subvention s'élevant à **149 015 €** sera prélevée sur la ligne 65.91.6574.10011.

**A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :**

- **de statuer favorablement sur l'attribution d'une subvention de 149 015 € à l'Office de Commerce et de l'Artisanat,**
- **d'autoriser M le Maire, ou son représentant, à signer la convention d'objectifs et de moyens avec l'Office de Commerce et d'artisanat de Besançon,**
- **d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à verser cette subvention, et à signer tous les actes y afférents.**

Mme COMTE-DELEUZE, MM. CHALNOT et MORTON, élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
La Première Adjointe,



Danièle DARD.



Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 3